

# Rapport de la sous-commission du budget 2012

## Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

---

### Composition de la sous-commission

M. Philippe Kitsos (Les Verts)  
M. Marc Schafroth (UDC)  
Mme Sarah Diaz (PS), rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le mardi 27 septembre 2011 en présence de Monsieur J.-P. Veya et de Monsieur X. Huther (administrateur du dicastère et des musées – 510).

Etaient également présents pour l'examen de leur service :

MM. Houlmann et Aeberhard (520, 521, 524, 525)  
Mme Oberholzer (500)  
M. Humair (501, 502)  
M. Maeder (511, 515)  
Mme Musy (505, 512)  
Mme Bosshart et M. Piguet (513). M. L. Oechslin est excusé  
Mme Umstätter (514)

Le chef du dicastère commence par faire une brève introduction générale. Il rappelle les délais très courts dans lesquels le Conseil communal a travaillé et explique que, de ce fait, les remarques en notre possession correspondent à une version précédente du budget.

### 520 Service des sports

Dans ce service, comme l'a démontré un rapport récent au Conseil général, les lignes directrices sont la remise en état des infrastructures existantes. D'ailleurs MM. Houlmann et Aeberhard sont très occupés ces temps à suivre les travaux votés par le Conseil général (terrain synthétique

de la Charrière, Pavillon des sports, mise en conformité de la patinoire des Mélèzes, etc.).

Le chef de service relève, qu'au niveau administratif, les effectifs sont toujours à la limite de leur capacité, malgré le travail de deux stagiaires à plein temps. Il relève en outre que si l'on veut maintenir en état les infrastructures et ne pas retomber dans une situation de non-entretien, il faudra faire attention à ne pas diminuer à l'avenir les *Biens services et marchandises* et qu'il sera au contraire nécessaire de les augmenter.

M. Aeberhard nous informe qu'il sera difficile de rester dans les budgets pour les travaux de sécurité patinoire, entrepris aux Mélèzes. En effet, certains coûts découlaient d'une simple estimation au moment du rapport. Des analyses plus précises révèlent quelques surprises. Le chef de dicastère indique que des choix seront effectués dans le programme des travaux afin que l'enveloppe globale du crédit soit respectée.

Au compte 3122100 *Électricité-eau gaz*, un-e commissaire demande pourquoi un montant si faible est budgété compte tenu des montants payés en 2010. Il est expliqué qu'en 2010 il y a eu une subvention exceptionnelle qui avait dû être imputée dans ce compte. Il en est de même au 3189300 *Honoraires* dont la charge était auparavant imputée au 3657700 manifestations sportives.

Aux crédits d'investissements, un-e commissaire demande quelle est la situation au téléski du Chapeau Râblé, vu que cet endroit n'est pas relié aux égouts de la ville. M. Houlmann explique qu'actuellement, il y a une fosse septique et que cette dernière déborde quelquefois. Il faudra veiller à ce que ces installations soient mises en conformité par leur propriétaire.

#### 521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Au groupe 31 M. Houlmann relève qu'il serait difficile d'entretenir les bâtiments avec le budget alloué, compte tenu des rattrapages nécessaires, s'il n'y avait pas les crédits spéciaux.

Au groupe 33, M. Veya rend les commissaires attentifs au fait que le montant des amortissements n'est pas définitif, car il est calculé avec les travaux prévus mais pas encore réalisés au Pavillon des sports.

#### 524 Piscine des Arêtes

Un-e commissaire demande s'il est vrai que le tenancier du restaurant souhaite le remettre. Le chef du dicastère répond par l'affirmative et précise que le dossier est suivi par le dicastère de l'Urbanisme et que les contacts se poursuivent.

Un-e commissaire demande comment les estimations du compte 3183850 *Déchets-Taxe au sac* ont été faites. Le chef du dicastère explique qu'elles ont été faites d'après le calcul de la conciergerie, en fonction de la moyenne des sacs livrés ces dernières années. Le Conseil d'Etat a finalisé le règlement d'application de la nouvelle loi à mi-août, il a été difficile de faire des estimations précises dans ce laps de temps.

Cette question en appelle d'autres concernant l'introduction de la taxe au sac. La grande question est de savoir comment les organisateurs de manifestations (sportives ou autres) vont faire ? Elles devront elles aussi chercher des solutions afin de mieux trier. Le chef du dicastère pense qu'il faudra un peu de temps pour s'habituer à ces changements. Un effort d'information et de rencontre avec les organisateurs des manifestations est en train d'être fait. De plus, un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir à un système de gobelets lavables et recyclables.

Pour ce qui est des services, aucune poubelle à triage n'a été prévue dans le budget.

#### 525 Piscine, patinoires des Mèlèzes

Un-e commissaire demande comme se fait-il qu'il y ait un prélèvement à la réserve anticyclique (compte 4804300) alors qu'il a été expliqué en Commission financière qu'il n'y avait des prélèvements possibles dans cette réserve que jusqu'en 2011. Il lui est répondu que cette réserve est encore utilisable en 2012 mais uniquement pour des budgets votés en 2011. En l'occurrence, il s'agit de l'amortissement fait sur la façade nord.

Au niveau des investissements, M. Veya informe les commissaires que la subvention accordée par le Fonds des sports pour le terrain synthétique de la Charrière sera supérieure à ce qui avait été budgétée. Il y a également une subvention de l'ECAP prévue pour l'adaptation de la sécurité à la patinoire. Enfin, le Paddock sera réaffecté avec une place de jeux pour les petits, un fitness plein air et une piste de course (copeaux de bois). Le budget comprend aussi la part prévue pour la Société de cavalerie qui a dû trouver un nouvel endroit.

Un-e commissaire relève qu'il est instructif de voir les crédits reportés, car cela permet de voir tout ce qui serait souhaitable de faire. Il pourrait être intéressant de faire de même à la Commission financière avec tous les investissements. Il est évidemment de la compétence du Conseil communal de faire des arbitrages, mais l'information serait intéressante pour les commissaires.

## 500 Secrétariat des Affaires culturelles

La déléguée aux affaires culturelles poursuit ses relations régulières avec les diverses manifestations et institutions. Un travail a commencé avec la Commission culturelle et les Institutions culturelles pour faire un rapport sur la politique culturelle de la Ville. Ce rapport aurait dû être fait durant cette législature, mais du fait du changement de déléguée, il sera reporté à la prochaine législature. Le projet est à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Après des échanges avec les divers acteurs culturels et la recherche de ce qui se fait ailleurs, il s'agit maintenant de réfléchir aux propositions à faire et à les rédiger. Ensuite, il faudra retourner auprès des acteurs culturels pour débattre de cette première esquisse.

Un travail se fait également, en parallèle avec les délégués des autres Villes et Cantons, sur la politique culturelle suisse à propos de laquelle la prépondérance des Villes n'est pas assez prise en compte. La Confédération fixe des cadres mais ne donne presque rien. Il faut relever que presque 2/3 des subventions culturelles sont accordées par les Villes et il est de ce fait normal qu'elles aient leur mot à dire sur les cadres fixés.

Le projet Le Corbusier 2012 avance également. Il y a une forte volonté pour que ce projet soit abordable au plus grand nombre. Au niveau événementiel, des contacts ont été établis avec plusieurs partenaires. (Diverses écoles, Ton sur Ton, ABC, Vivre la Chaux-de-Fonds, la Plage, réseau Centre-ville, CID, etc.). La Ville du Locle a par contre décliné une collaboration car elle a déjà beaucoup de projets internes pour 2012.

Pour l'exposition au MBA, tout se passe bien. De grands spécialistes de Le Corbusier ont accepté de participer au projet avec enthousiasme. Ces mêmes spécialistes seront les rédacteurs de la publication. L'éditeur est déjà choisi, il s'agit d'une prestigieuse maison anglaise renommée dans l'édition de livres d'art et d'architecture. La publication se fera en anglais, allemand et français. Tout se déroule bien aussi pour la préparation du colloque scientifique.

L'agence Supero a gagné le concours pour tout ce qui est affiches, papillons etc. Des contacts positifs ont été pris avec la RTS (Radio Télévision Suisse), Le Temps, Payot et avec la SGA. Le (prestigieux) comité de parrainage, placé sous la présidence du conseiller fédéral Didier Burkhalter, a été créé et les gens ont répondu avec enthousiasme. La recherche de fonds « traditionnelle » a commencé, et les sociétés des amis du musée des beaux-arts et de la bibliothèque de la Ville ont maintenant l'ossature nécessaire pour aller aussi à leur recherche.

Les dépenses qui concernaient la gestion des archives communales (70% d'ETP et diverses dépenses du groupe 31) qui figuraient au centre 500 ont été transférées dans un nouveau centre d'imputation : 505 – Archives.

Un-e commissaire demande si ces modifications étaient vraiment nécessaires compte tenu du fait que la Ville sera bientôt tenue de passer au nouveau plan comptable MCH2. L'administrateur répond que toutes ces modifications sont compatibles avec MCH2 et qu'elles permettront de retrouver les informations plus facilement lors du passage à MCH2.

Groupe 30 *charges de personnel*, il y a une augmentation alors que les remarques annoncent un transfert de 0,6 EPT au compte 505. L'augmentation est compensée par le poste 4363300 qui prévoit un remboursement depuis le budget d'investissement « Le Corbusier 2012 »

Au compte 36 *subventions accordées*, le chef du dicastère explique que l'augmentation de CHF 64'500.- n'est pas aussi conséquente qu'elle n'y paraît du fait que CHF 25'000.- ont été transférés du centre 122 *Service économique* pour une subvention accordée à Vivre la Chaux-de-Fonds.

Le chef de dicastère relève également que si certaines subventions ont été augmentées, c'est que les enveloppes sont restées stables depuis plusieurs années, alors que les coûts de création et d'organisation n'ont cessé d'augmenter. Les subventions ne sont jamais adaptées au coût de la vie et aux nouvelles normes. La manifestation de la Plage des Six pompes, par exemple, voit sa subvention augmenter de CHF 5'000.-, mais cette contribution reste très modeste au vu de l'impact de la manifestation et des retombées pour la Ville en termes d'image. De plus, cette manifestation, du fait de sa taille actuelle et des recettes de son bar, doit maintenant payer la TVA sur le chiffre d'affaires des bars et remplir une déclaration d'impôt.

Il en est de même au compte 3652210 *Activités culturelles et manifestations*. La déléguée aux Affaires culturelles rend également attentifs les commissaires au fait que, comme ce compte est "global", il est plus facile de couper dedans, alors que se cache derrière le vivier de la création chaux-de-fonnière.

Pour le compte 3652330 *1<sup>er</sup> août* : il est à relever que le bilan de l'édition 2011 doit encore être fait, et qu'on ne sait pas encore si celle-ci se refera au centre-ville. En 2012, le 1<sup>er</sup> août ne tombe pas pendant la manifestation de la Plage.

Un-e commissaire demande ce qu'il adviendrait de la borne électrique du Bois-Noir acquise par les organisateurs de la manifestation, dans le cas où cette fête se déplaçait durablement au centre-ville. D'après le chef du dicastère, La Ville pourrait entrer en matière pour prendre à sa charge une partie de l'amortissement.

Au compte 3655200 *Société de musique* : Le chef du dicastère relève que cette société, qui est une des plus anciennes de la Ville, a connu une crise de renouvellement ces dernières années. Elle a fusionné il y a deux ans avec les Heures de musique et cette fusion s'est bien passée. Il y a un rajeunissement du public et la vente des abonnements a augmenté. Un gros effort a aussi été entrepris au niveau de la communication.

Au compte 3656400 *Club 44*, le chef du dicastère explique que la Ville avait dû, lors d'années particulièrement difficiles, baisser sa subvention ; ce qui a eu pour effet une diminution de la subvention cantonale. La Ville a donc choisi de ré-augmenter petit à petit sa subvention pour arriver à un montant de CHF 70'000.-.

Le Conseil général devrait être saisi d'une demande de crédit pour la réhabilitation de la salle de musique avant la fin de cette année même si les travaux ne se dérouleront qu'en 2014 – 2015. Ce calendrier est nécessaire car ces travaux nécessiteront une fermeture de la salle et la programmation d'une saison musicale s'organise au moins deux années à l'avance. Par ailleurs il faut aussi pouvoir prévenir à l'avance les locataires habituels (et notamment pour les enregistrements).

#### 501 Bibliothèque de la ville

M. Humair commence par relever les enjeux généraux auxquels la Bibliothèque doit faire face aujourd'hui, et en particulier au souhait de la population d'avoir accès aux ressources électroniques et à la numérisation des documents.

Pour ce qui est de l'avancée du dossier des bibliothèques au niveau cantonal, le groupe de travail a repris ses travaux. Des réticences sont toujours rencontrées de la part de certains partenaires, en particulier la Ville de Neuchâtel qui ne montre aucune volonté politique de construire une bibliothèque d'importance cantonale, malgré celle clairement manifestée par le Conseil d'Etat.

Il faut savoir qu'actuellement, la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds est rémunérée par l'État pour des mandats de prestations, alors que celui-ci couvre une partie du déficit de la bibliothèque de Neuchâtel sans contrepartie.

L'État a dénoncé sa convention avec la Ville de Neuchâtel, mais cela ne peut prendre effet que dans trois ans.

Au niveau des investissements, un crédit spécial a été accordé par le Conseil communal pour changer des compactus électriques, car ceux-ci représentent un danger d'incendie en cas de court-circuit, comme cela s'est passé dans des locaux abritant des archives à Lausanne.

Par contre, le projet d'installation de bornes RFID (identification des ouvrages par radiofréquence permettant de les emprunter et de les rendre automatiquement) est reporté. En effet, le Conseil communal n'est pas opposé à ce projet, mais il pense qu'il devrait faire l'objet d'un rapport au Conseil général car il s'agit d'un nouvel investissement, de plus, cette petite révolution en matière de prêt doit être expliquée. Enfin, il faut s'assurer que les choix soient compatibles avec les autres bibliothèques du canton en vue d'un prochain rapprochement.

M. Humair demande si le chef du dicastère a des informations concernant le changement des fenêtres du côté de la salle de lecture, changement qui n'a pas été fait lors de la rénovation de la BV. Ces fenêtres ne sont pas du tout étanches et elles rendent de ce fait la salle de lecture difficilement utilisable en hiver. M. Veya répond que la question a été soulevée au Conseil communal mais que cette dépense ne figure pas aux investissements 2012.

M. Humair informe encore les commissaires du fait qu'en 2013 la BV aura 175 ans. L'institution voudrait fêter cet événement dignement. L'association des amis de la bibliothèque s'engage à chercher des fonds, mais un engagement de la part de la Ville est indispensable pour lancer le projet.

### 502 Bibliothèque des jeunes

Au groupe 30, il y a 40% de poste supplémentaire, qui a été accordé durant l'année 2010 par le Conseil communal. En terme financier, c'est une opération peu coûteuse car il s'agit d'une nouvelle répartition entre la BV et BJ ainsi que de changements de salaires dus à l'engagement de personnes pour un montant inférieur.

Au compte 3161000 *Locations*, il se pose la question de savoir si un loyer doit être facturé car le bâtiment est passé au patrimoine administratif de la ville. Une réponse sera fournie ultérieurement.

511 (MHNC) 515 (Zoo du Bois du Petit Château), 512 (MH), 513 (MIH), 514 (MBA)

Le chef du dicastère commence par relever le climat agréable et constructif de travail qui prévaut entre les conservateurs, l'administrateur et le chef du dicastère. Il explique ensuite que la création du poste 510 *Services généraux des musées* est en lien avec la réorganisation des Musées et la création de services transversaux. Cette réorganisation a pris un peu de retard car il a fallu, notamment, s'occuper de trouver des nouveaux dépôts, ce qui a été plus difficile que prévu.

A l'heure actuelle ces dépôts ont été trouvés, une partie dans des locaux industriels et une autre dans un abri PC qui va être désaffecté. Ce dernier doit encore être équipé pour pouvoir fonctionner comme dépôt. Les locaux industriels sont, pour le moment, occupés par les collections du MH.

Concernant l'abri PC, il est encore à noter que, pour pouvoir bénéficier d'une subvention fédérale relative à la loi sur la protection des biens culturels, une étude sur l'organisation et l'agencement du futur dépôt doit être rendue avant la fin de l'année 2011. Au vu de ces délais très courts, le crédit pour équiper les abris ne sera donc pas présenté au Conseil général, mais passera en crédit spécial.

Notons enfin que ces deux dépôts seront, dans l'avenir, affectés à plusieurs musées en fonction des exigences de conservations des divers biens (organisation par type de collection plutôt que par institution). Un nouveau progiciel commun au MBA, au MH et au MIH permettra malgré cela une très bonne traçabilité des objets.

Au niveau des effectifs, le chef du dicastère rappelle que le Conseil communal avait accordé un poste à 100% (contrat de deux ans pour un collaborateur scientifique en vue des mesures à prendre pour la conservation du patrimoine sur papier). Ce poste se partageait à raison de 50% au MBA, 30% au MH et 20% au MHNC. À l'issue de ces deux ans, le Conseil communal a décidé de garder ce poste à 100%, mais a exigé un délai de carence. Un rapport des chefs de services des institutions muséales montre que pour bien faire, il aurait fallu encore un poste de plus à plein temps.

Le Conseil communal a finalement arbitré les augmentations d'effectifs comme suit :

30% de poste de taxidermiste accordé au MHNC

40% de poste de collaborateur scientifique accordé au MH

80% de poste d'assistant conservateur accordé au MBA

Les augmentations de postes prévues pour le MBA et le MHNC se feront en avril 2012. Pour le MH, le poste se mettra en place dès janvier, compte tenu des travaux en cours pour la réhabilitation architecturale et muséographique de l'institution.

De plus, un progiciel d'inventaire ayant été acheté, il faut maintenant l'alimenter. Compte tenu de l'estimation faite par le SIC et par le fournisseur du progiciel un poste de collaborateur scientifique à 20% sur 18 mois sera financé par un crédit spécial. Ces 20% seront utilisés consécutivement par les musées (MBA, MH et MIH).

Enfin, diverses augmentations d'auxiliaires de surveillance et d'accueil seront nécessaires au MBA et au MHNC (respectivement 72% et 45%). Pour l'essentiel cette demande est liée à l'application de normes de sécurité relatives aux visiteurs et aux collections ainsi qu'à une adaptation aux besoins réels.

Toutes les personnes présentes se félicitent de ces nouvelles perspectives et sont extrêmement soulagées que des solutions aient pu être trouvées. Il est indispensable de rappeler qu'au vu des enjeux liés à la préservation des collections de plusieurs musées, tant les nouveaux dépôts que les augmentations d'effectifs sont vraiment une priorité.

Le chef de dicastère informe encore la Commission qu'une nouvelle assurance a pu être conclue et qu'elle permettra aux collections d'être mieux assurées tout en faisant une économie de CHF 92'000.-.

#### 505 Archives communales

Ce nouveau service implique un transfert de postes. La nouvelle loi cantonale sur l'archivage va dire de manière plus précise comment la Ville doit gérer les archives, cela impliquera des dotations en personnel plus importantes.

#### 510 Services généraux des musées

Ce nouveau service concerne la régie technique et la conciergerie.

Un/e commissaire fait remarquer que les reports de postes ne semblent pas s'équilibrer. Le chef du dicastère explique qu'en fait, il y a des dotations supplémentaires (clairement énoncées plus haut) et des reports.

#### 511 Musée d'histoire naturelle

Lors du rapport de 2004 sur le Naturama, aucun montant n'était alloué à la conception de la muséographie. Au départ, il était prévu que celle-ci soit faite par un mandataire extérieur, mais cela coûterait très cher et une forte sollicitation du conservateur et de son adjoint serait de toute façon nécessaire. La solution proposée est donc de décharger le conservateur d'une partie de ses responsabilités sur ses collaborateurs, qui augmenteront leur temps de travail, pour que le conservateur puisse dégager du temps pour réfléchir au contenu scientifique. Cela équivaut à 50% de poste sur 12 mois. Cela permettra, d'ici la fin de l'année prochaine, d'avoir un projet plus abouti pour le Naturama tant dans son contenant que dans son contenu. Le conservateur précise que pour réaliser cela, et malgré cette réorganisation du personnel et cette augmentation de poste, certaines prestations (expo photos ou autres) devront être revues à la baisse.

#### 512 Musée d'histoire

La conservatrice constate qu'un important travail a pu être fait cet été, mais que celui-ci n'aurait pu être mené à bien sans la présence de quatre stagiaires à plein temps et de plusieurs civilistes. De plus, la conservatrice a pu bénéficier d'une augmentation de son pourcentage de temps de travail pendant cinq mois. Malgré ces moyens, le projet muséal n'est pas encore abouti car la conservatrice n'a pas pu, pour le moment, dégager du temps pour travailler avec les muséographes du fait de l'organisation considérable du déménagement.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver des dépôts et au manque de personnel au départ, il sera impossible de ré-ouvrir le musée dans les délais prévus. Un retard de six à douze mois est attendu.

#### 513 Musée international d'horlogerie

La nouvelle muséographie s'est faite par étapes ces dernières années. Il s'agit de terminer ces travaux dans les deux années qui viennent, avant que deux des responsables ne prennent leur retraite.

La fréquentation du MIH est moins dépendante des expositions temporaires que d'autres musées. Le socle de base de la fréquentation est la collection permanente.

Deux départs ont affecté le secrétariat du MIH, ce qui a conduit à une surcharge de travail pour la Direction. À partir de janvier 2012, une nouvelle secrétaire sera engagée, la situation s'améliorera.

La Direction constate également que, la nouvelle régie étant maintenant partagée entre tous les musées, cela conduit plutôt à une diminution de forces de travail pour le MIH. Ils demeurent néanmoins très contents de la transversalité.

En 2012, une exposition d'envergure est prévue, en collaboration avec les Villes de Neuchâtel et du Locle. Celle-ci s'intitulera *Automates et merveilles*.

Lors de l'examen plus détaillé du budget, un-e commissaire demande pourquoi il n'y a plus d'acquisitions budgétées depuis deux ans. Le chef du dicastère explique que depuis 2006, aucun Musée ne peut budgéter des acquisitions et que le montant inscrit en 2010 correspond en fait à une acquisition faite par la société des amis du musée. Le crédit spécial pour les acquisitions est de CHF 10'000.- pour tous les musées ! Le Conseil communal est prêt à revenir à une politique d'acquisitions plus réaliste, mais le travail pour budgéter les bonnes sommes doit encore être fait. M. Veya note que certaines acquisitions ont quand même pu être faites grâce à des crédits extraordinaires (article 95 Règlement général (RG)).

#### 514 Musée des beaux-arts

Le poste de la conservatrice du MBA a été porté à 100% au lieu de 80%. Il faut rappeler que le conservateur précédent était engagé à 100% et que, dans les faits, la conservatrice actuelle travaille déjà bien au-delà d'un poste à plein temps. La conservatrice se dit très touchée par les nouvelles dotations en personnel. Elle est très contente de voir que des solutions aux problèmes découverts ces dernières années se mettent petit à petit en place et la professionnalisation du musée la réjouit.

Le chef du dicastère informe la Commission que plusieurs dépenses fondées sur l'article 95 RG ont été acceptées par le Conseil communal, entre autre pour la protection feu, car un immense rattrapage de mise en conformité du bâtiment doit être fait.

Un crédit spécial de CHF 13'000.- est prévu afin de faire une étude climatique, car les pièces de la climatisation actuelle n'existent plus. De plus, avec l'évolution de la réglementation, l'installation actuelle de climatisation devra être démontée en 2014 au plus tard. Or, la climatisation est indispensable pour la conservation des œuvres d'art.

### 515 Zoo du Bois du Petit Château

Le constat est que dans le parc aussi il y a un retard d'entretien conséquent qui doit maintenant impérativement être pris en compte, ce qui explique la somme de CHF 70'000.- budgétée au poste 3182400 *Entretien des bâtiments*. Une réévaluation progressive devra être faite. Actuellement, une réflexion autour de l'unité urbanistique et paysagère du parc est en cours, mais pour poursuivre cette réflexion, il faudra pouvoir bénéficier de l'étude d'un paysagiste, ce qui fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil général. Le chef de service note qu'une telle étude paysagère n'a plus été faite depuis la création du parc, au XIXe siècle.

Le chef du dicastère informe également qu'après une discussion avec le chef des infrastructures pour trouver des meilleures solutions, les barrières autour des arbres, qui avaient grandement étonné la sous-commission lors de sa visite du parc, seront retirées.

Au niveau des investissements, il est prévu de refaire le réseau d'eau du parc. Il faut savoir que celui-ci n'a jamais été refait depuis la création du parc et qu'il tient encore de manière miraculeuse. L'état de ce réseau fait que le parc est un des plus gros consommateurs d'eau potable de la ville. De plus, actuellement, certains endroits ne sont pas alimentés, ce qui oblige les gardiens à porter de lourds seaux. Aucun réaménagement important du parc n'est possible avant de refaire ce réseau.

La sous-commission termine ses travaux à 16h50. Les commissaires renoncent avec regret à visiter les dépôts du MIH, comme cela était prévu, mais ils se retrouveront pour une visite ultérieure. Les commissaires remercient tous les chefs de services, l'administrateur et le chef du dicastère pour leur disponibilité et leur investissement. Ces journées de sous-commission, bien que très denses, sont appréciées de tous et extrêmement instructives pour la compréhension de nos institutions.

La rapporteuse  
Sarah Diaz

<b>Budget 2012 - 520 SdS / Groupe 36 3657700 Etat : 25 mai 2011</b>			
Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 7700	HCC + Puck d'Or (7 abonnements)	52'000.00	Déduire 10'000.- pour la glace
365 7700	FCC	8'000.00	Déduire 3'000.- pour les terrains
365 7700	La Trotteuse	0.00	
365 7700	Téleski Chapeau Râblé	10'000.00	
365 7700	Tennis Club	8'000.00	
365 7700	Badmington Club	5'000.00	
365 7700	SEP Olympic	5'000.00	
365 7700	Triathlon	2'000.00	
365 7700	Tour de Franche Comté	0.00	
365 7700	Marche du Premier Mars	500.00	
365 7700	Salle d'escrime	1'000.00	
365 7700	Sportifs méritants	4'500.00	Repas et bons cadeaux
365 7700	Full Contact	2'000.00	
365 7700	Tour de Romandie	12'000.00	
365 7700	Evénements ponctuels	25'000.00	
	Total :	<b>135'000.00</b>	

<b>Budget 2012 - 500 AC / Groupe 36 - Etat : 25 mai 2011</b>			
Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 1400	Fanfares, orchestre et chorales	68'500.00	Voir annexe 1
365 1610	AeS - TPR : création - formation	500'000.00	
365 1630	AeS - L'Heure bleue : saison	800'000.00	Total AeS : 1'300'000.-
365 1640	ABC	140'000.00	
365 1650	Bikini Test	120'000.00	
365 1660	Danse	25'000.00	Voir annexe 2
365 1800	Fondation du Musée paysan	130'000.00	Selon convention
365 2210	Autres activités culturelles et manifestations	180'000.00	Voir annexe 3
365 2220	NEC	20'000.00	
365 2230	CMC	8'000.00	
365 2320	Plage des six pompes	55'000.00	
365 2330	Premier Août	10'000.00	
365 5200	Société de musique	32'500.00	
365 6000	Maison Blanche	30'000.00	Selon nouvelle convention
365 6300	Ludothèque	21'380.00	
365 6400	Club 44	65'000.00	

365 7000	Festival Amplitude	10'000.00	CHF 10'000.- par an x 2 ans
365 7710	Subvention exceptionnelle	11'330.00	Compensé par recette même montant
365 7900	Vivre La Chaux-de-Fonds	25'000.00	Transfert du 122 Serv. Economique
365 8100	Ecolades	10'000.00	CHF 10'000.- par an x 3 ans
	Total :	2'261'710.00	

<b>Annexe 1 - Fanfares, orchestres et chorales 365 1400</b>			
Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
		Sur base budget 2007	
365 1400	Fanfare Croix Bleue	6'000.00	Base CHF 3'000.- + CHF 100.- par musicien
365 1400	Ass. des amis de la musique	9'000.00	Base CHF 3'000.- + CHF 100.- par musicien
365 1400	Musique La Persévérante	7'100.00	Base CHF 3'000.- + CHF 100.- par musicien
365 1400	Les Armes réunies	10'400.00	Base CHF 3'000.- + CHF 100.- par musicien
365 1400	Orchestre de chambre CdF	9'000.00	
365 1400	Ceux de la Tchaux	3'000.00	
365 1400	Accordéon	4'000.00	4 clubs * CHF 1'000.-
365 1400	Chorales	15'000.00	
365 1400	Evénements ponctuels	5'000.00	
	Total :	68'500.00	

**Annexe 2- Danse 365 1660**

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 1660	Reso (Fête de la danse)	4'000.00	
365 1660	Festival Antilope	15'000.00	
365 1660	Evénements ponctuels	6'000.00	
	Total :	25'000.00	

### Annexe 3 - Autres activités culturelles et manifestations 365 2210

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 2210	Concerts Serre 17 (O. Linder)	3'000.00	
365 2210	Fondation CMA	3'000.00	
365 2210	Théâtre de La Poudrière	10'000.00	Festival marionnettes
365 2210	Corodis	7'000.00	Aide à la diffusion
365 2210	Zap Théâtre	10'000.00	
365 2210	Corbak Festival	4'000.00	
365 2210	Fête de la musique	10'000.00	
365 2210	BASIS	2'000.00	
365 2210	Artos	1'500.00	
365 2210	Asociation La Nèpe (Foire du livre LL)	3'000.00	
365 2210	Promotions Le Locle	2'000.00	
365 2210	Projet JOC (mini JOC)	10'000.00	
365 2210	Nouvel-An (A. Ben Hamida)	4'500.00	
365 2210	La Turlutaine	4'000.00	
365 2210	Médiation culturelle	10'000.00	
365 2210	Evénements ponctuels	96'000.00	
	Total :	180'000.00	